



COMMUNE DE MORILLON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE A L'ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE PROJET N°2 EMPORTANT MISE EN CONFORMITÉ ET A L'APPROBATION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°3 PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal n°310-2025 du 10 octobre 2025, Monsieur le Maire de Morillon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à l'approbation des procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) suivantes :

- Déclaration de projet n°2 portant sur :
 - o L'intérêt général de la création d'un centre intercommunal de secours par le SDIS 74 au lieu-dit « les Mollards » ;
 - o La mise en compatibilité du PLU afin de permettre la réalisation de cet équipement public.
- Révision allégée n°3 du PLU portant sur la réduction de la zone An (zone agricole protégée) au profit de la zone A (zone agricole de droit commun).

L'enquête publique unique se déroulera en mairie de Morillon, située 5 place de la Mairie 74440 MORILLON, pour une durée de 33 jours consécutifs, **du lundi 27 octobre à 9h00 au vendredi 28 novembre 2025 à 17h30.**

Les dossiers mis à l'enquête seront consultables sur support papier et sur un poste informatique mis à disposition en mairie de Morillon aux heures habituelles d'ouverture, le lundi, le mercredi, le jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, ainsi que le samedi de 9h00 à 12h00. Les pièces des dossiers d'enquête seront également consultables et téléchargeables en version numérique sur le site internet dédié et sécurisé accessible depuis l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6718>.

Pour toute demande d'information concernant les procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme concernées par la présente enquête publique, la personne à contacter est Monsieur le Maire (Mairie de Morillon, 5 place de la Mairie 74440 MORILLON. Courriel : affairesjuridiques@mairie-morillon.fr).

M. Thomas LAROCHE, en qualité de commissaire enquêteur, et M. Joël MONTAGUT, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, ont été désignés par la Vice-Présidente du Tribunal administratif de Grenoble. Ils recevront en personne le public pour y recueillir les observations et propositions pendant trois permanences dans les locaux de la Mairie de Morillon, située 5 place de la Mairie 74440 MORILLON, aux dates suivantes :

- le lundi 27 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête),
- le samedi 15 novembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 28 novembre 2025 de 14h30 à 17h30 (clôture de l'enquête).

Le commissaire enquêteur pourra accorder un entretien téléphonique à toute personne intéressée après prise de rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie de Morillon ou par courriel à l'adresse enquete-publique-6718@registre-dematerialise.fr.

En dehors des permanences du commissaire-enquêteur et pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur les projets d'évolution du Plan Local d'Urbanisme pourront être :

- consignées dans le registre d'enquête tenu à la disposition du public en mairie de Morillon pendant toute la durée de l'enquête ;
- adressées par voie postale à destination de M. le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Morillon – enquête publique pour la déclaration de projet n°2 et la révision allégée n°3 et du PLU – 5 place de la Mairie – 74440 MORILLON ;
- déposées par voie électronique sur le registre numérique dématérialisé accessible 7 jours/7, 24 heures/24, depuis l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6718> ou par courriel à l'adresse enquete-publique-6718@registre-dematerialise.fr.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours pour remettre au Maire ou à son représentant, le dossier d'enquête avec un rapport unique qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations et les propositions recueillies et, dans des documents séparés, ses conclusions motivées pour chacune des procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme. Il précisera si ses conclusions sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables aux projets.

Dès que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis à Monsieur le Maire, ils seront mis à la disposition du public pendant une année en mairie de Morillon, en préfecture de Haute-Savoie ainsi que sur le site internet accessible depuis l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6718>.

Un avis informant le public de l'ouverture de l'enquête est publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché en mairie de Morillon, dans les lieux d'information habituels, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et sur le site internet de la commune ou le compte de la mairie sur un réseau social.

Fait à Morillon, le 10 octobre 2025
Le Maire de Morillon, Simon BEERENS-BETTEX